



## SARL Galerie d'art rémunération

-----  
Par Creacrea

Bonjour,

Je suis artiste, je crée une galerie d'art (SARL) qui expose de nombreux artiste dont je suis gerant majoritaire.

Ais-je le droit de vendre mes oeuvres et me payé sous forme de facture en tant qu'artiste et non en tant que gérant ?

De façon plus générale, si j'ai un double statut, travailleur indépendant et gerant, est ce qu'il y a conflit si en tant que travailleur indépendant je facture des prestations ou des biens à ma propre entreprise ?

-----  
Par AGeorges

Bonsoir Creacrea,

Si vous être gérant majoritaire, vous relevez du même statut que de celui de prestataire (artiste).

Vous pouvez librement exercer les deux activités. Disons que si, dans votre rôle de gérant, vous sur-estimez vos créations en tant qu'artiste, vous aurez des comptes à rendre à la SARL ... Les emplois multiples sont parfois dits comme devant être "en toute loyauté" vis-à-vis des deux "employeurs" ...